

Date de la convocation : 19 mars 2025
Date d'affichage : 19 mars 2025

Le Conseil municipal de la commune de BRETEUIL se réunira en séance ordinaire le mardi 1^{er} avril 2025 à 19h00 à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte administratif 2024 de la commune de Breteuil 3
2. Approbation du compte de gestion 2024 de la commune de Breteuil 3
3. Proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2024..... 4
4. Proposition de constitution de provisions pour risques et charges au BP 2025 5
5. Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025..... 6
6. Vote du budget primitif 2025 : section de fonctionnement, section d'investissement..... 7
7. Désignation des jurés d'assises : établissement de la liste préparatoire 19
8. Décisions et informations du maire prises en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Générale des collectivités territoriales..... 20
9. Questions diverses..... 20

Le Maire,

Gérard CHERON



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} AVRIL 2025 à 19 heures

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON, Maire.

Etaient présents, excusés, représentés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	CHERON Gérard	X	
Maires Délégués et adjoints	LOUVARD Denis		Absent/excusé pouvoir à BLIN Gwénola
	NOEL Nathalie	X	
A D J O I N T S	AMIGON Claude	X	
	PUREN Joëlle	X	
	BRUNEAU Gérard	X	
	BULARD Françoise	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	BLIN Gwénola	X	
C O N S E I L L E R S	DUMEZ Elisabeth	X	
	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
	KROLIK Jean-Emile		Absent/excusé Pouvoir à TOUTENELLE Jean- Michel
	BATARD Michel	X	
	BELLIARD Josette	X	
C O N S E I L L E R S	LEBERTRE Nathalie	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	FLET Mickaël	X	
	DENIS Clément		Absent
	BOISSIERE Serge		A rejoint la séance au point n° 7
	CAMUS Gaëlle		Absente/excusée pouvoir à BELLIARD Josette
	BEQUIGNON Natacha		Absente/excusée pouvoir à BRUNEAU Gérard
	PAUMIER Adéline		Absente
	CLEMENT Audrey		Absente/excusée pouvoir à PUREN Joëlle
	NOEL Thibault		Absent
	DENIS Françoise		Absente
	BOUILLON André	X	
	CHÂTEAUGIRON Gilles	X	
	GUSTAVE Grégory		Absent
	GOURDEAU Camille	X	

	Ouverture de séance	Délibération N° 2025/16	Délibération N° 2025/17 à N° 2025/21	Délibération N° 2025/22
Nombre de membres en exercice	29	29	29	29
Nombre de membres présents à la séance	18	17	18	19
Absents non représentés	5	5	5	5
Absents représentés par pouvoir	5	5	5	5
Nombre de votants	23	22	23	24

Secrétaire de séance : Mme BELLIARD Josette est élue secrétaire de séance.

- Approbation de procès-verbal de la réunion de Conseil municipal du 11 mars 2025 à 19h :

Le procès-verbal de Conseil municipal du 11 mars 2025 est adopté à l'unanimité, sans modification.

1. DELIBERATION 2025/16 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE DE BRETEUIL

M. le Maire présente le rapport n° 1.

Monsieur le Maire invite Mme PRUDHOMME, Directrice Générale des Services, de donner lecture des résultats du compte administratif 2024.

A l'issue de la présentation, M. le Maire quitte la salle de séance et M. AMIGON Claude, Premier Adjoint, est désigné Président de séance.

M. AMIGON Claude soumet le rapport n° 1 au débat.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. AMIGON Claude soumet le rapport n° 1 au vote.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 04 février 2025.

Hors la présence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur Claude AMIGON, Premier adjoint, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2024 qui présente les résultats suivants :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement		3 937 030.98	G	5 048 483.10
	Section d'investissement	B	2 456 801.48	H	1 039 216.83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de Fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 124 865.73 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	478 019.12 (si déficit)	J	0.00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	6 871 851.58	= G+H+I+J	7 212 565.66
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	193 104.17	L	1 425 784.62
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	193 104.17	= K+L	1 425 784.62
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 937 030.98	= G+I+K	6 173 348.83
	Section d'investissement	= B+D+F	3 127 924.77	= H+J+L	2 465 001.45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	7 064 955.75	= G+H+I+J+K+L	8 638 350.28

2. DELIBERATION 2025/17 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE DE BRETEUIL

Monsieur le Maire demande à Mme PRUDHOMME, Directrice Générale des Services, de donner lecture du rapport n° 2.

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

M. le Maire soumet le rapport n° 2 au débat.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. le Maire soumet le rapport n° 2 au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. DELIBERATION 2025/18 – PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024

Monsieur le Maire demande à Mme PRUDHOMME, Directrice Générale des Services, de donner lecture du rapport n° 3.

Le tableau joint « Reprise des résultats de l'exercice 2024 », récapitule les résultats par section de l'exercice budgétaire passé, et propose l'affectation des résultats de fonctionnement au budget primitif 2025 en sections de fonctionnement et d'investissement.

→ En section de fonctionnement, en recettes :

- Au chapitre OO2 « Résultat de fonctionnement reporté » = **1 573 394.53 €**

→ En section d'investissement :

- En recette à l'article « 1068 – affectation en réserve » = **662 923.32 €**

- En dépenses, au chapitre « OO1 - Solde d'exécution de la section d'investissement » = **1 895 603.77 €**

M. le Maire soumet le rapport n° 3 au débat.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. le Maire soumet le rapport n° 3 au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation du résultat proposée :

Fonctionnement	
Dépense d'exploitation 2024	3 937 030.98 €
Recette d'exploitation 2024	5 048 483.10 €
Résultats d'exploitation reportée 2023	1 124 865.73 €
Excédent de clôture	2 236 317.85 €
Investissement	
Dépenses d'investissement 2024	2 456 801.48 €
Recettes d'investissement 2024	1 039 216.83 €
Déficit d'investissement reporté 2023	- 478 019.12 €
Déficit de clôture	- 1 895 603.77 €
Restes à réaliser	
Dépenses d'investissement	193 104.17 €
Recettes d'investissement	1 425 784.62 €
Excédent global de clôture 2024	1 573 394.53 €
Soit un excédent d'exploitation de clôture 2024	2 236 317.85 €
Soit un déficit d'investissement de clôture 2024	- 1 895 603.77 €
Proposition d'affectation des résultats 2023	
au 1068 à titre obligatoire pour couvrir les RAR	662 923.32 €
au 002 recettes excédents de fonctionnement	1 573 394.53 €
au 001 mandat déficit d'investissement	- 1 895 603.77 €

4. DELIBERATION 2025/19 – PROPOSITION DE CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES BP 2025

Monsieur le Maire demande à Mme PRUDHOMME, Directrice Générale des Services de donner lecture du rapport n° 4.

En vertu du principe comptable de prudence posé par l'instruction budgétaire et comptable M57, les collectivités doivent comptabiliser toute perte financière probable, dès lors que cette perte est envisagée.

Les provisions permettent ainsi de constater un risque ou une charge probable.

Considérant la délibération n° 2020/65 en date du 23 octobre 2020 relative au régime des provision,
Considérant la dépréciation des redevances de cantine et conformément au principe rappelé ci-dessus,
je vous propose de constituer la provision suivante :

Dépenses - Chapitre 68 – article 6817 :

Provision dépréciation des redevances de cantine : 3 731 €

M. le Maire soumet le rapport n° 4 au débat.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. le Maire soumet le rapport n° 4 au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

• **D'APPROUVER** la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de :

- 3 731 € pour dépréciation des comptes des tiers

• **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

5. DELIBERATION 2025/20 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire demande à Mme PRUDHOMME, Directrice Générale des Services de donner lecture du rapport n° 5.

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril (ou au 30 avril pour l'année concernant le renouvellement des élus locaux). Si les documents nécessaires à l'adoption du budget, énumérés à l'article D.1612-1 du CGCT, n'ont pas été communiqués avant le 31 mars, les collectivités disposeront d'un délai de 15 jours calendaires à compter de la date de communication de ces documents.

Le vote des taux par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés

Vu l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Compte tenu que lors de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire au conseil municipal le 11 mars 2025 M. le Maire a proposé l'élaboration d'un budget primitif sans augmentation des taux d'imposition pour l'année 2025.

La commission des finances réunie le 04 février 2025, a émis un avis favorable au maintien des taux.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

- Taux de Taxe d'Habitation : 19.15 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 45,80 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 67,80 %

M. le Maire soumet le rapport n° 5 au débat.

Personne ne souhaitant s'exprimer, M. le Maire soumet le rapport n° 5 au vote.

Le Conseil municipal,

Vu la loi de finances pour 2025,

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,

Vu l'article 1636 B sexties du Code Général des impôts,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04 février 2025,

Vu la délibération n° 2025/1 en date du 11 mars 2025 relative au Rapport d'Orientation Budgétaire 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

● **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

- Taux de Taxe d'Habitation : 19.15 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 45,80 %
- Taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 67,80 %

● **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

6. DELIBERATION 2025/21 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : SECTION DE FONCTIONNEMENT, SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire demande à Mme PRUDHOMME, Directrice Générale des Services de donner lecture du rapport n° 6.

Le présent budget primitif comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

- La section de fonctionnement, en dépenses, prévoit et autorise l'exécution des dépenses, inhérentes notamment :

- Au fonctionnement des services publics (chapitre 011) ;
- Au règlement des salaires, des indemnités et des charges sociales dus (chapitre 012) ;
- Au paiement des contributions de la commune aux organismes extérieurs (chapitre 65) ;
- A l'acquittement des charges financières et intérêts de la dette (chapitre 66).

- La section de fonctionnement, en recettes, prévoit et autorise la perception des recettes, inhérentes notamment :

- Aux produit des domaines (chapitre 70) ;
- Aux produits de la fiscalité directe locale (chapitres 73 et 731) ;
- Aux produits des dotations auxquelles la commune est éligible (chapitre 74) ;
- Aux revenus des immeubles (chapitre 75).

- La section d'investissement, en recettes, prévoit et autorise notamment :

→ La perception des recettes d'équipement et financières (subventions d'équipement reçues, taxes d'urbanisme, le produit des emprunts, le produit du fonds de compensation de la TVA, etc...) ;

- La section d'investissement, en dépenses, prévoit et autorise notamment :

→ Le règlement du capital des emprunts et des autres dettes (SIEGE27) ;
→ Toutes les dépenses inhérentes aux opérations d'équipements.

Les membres du Conseil Municipal trouveront jointe au rapport une note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 de la commune de BRETEUIL comportant en annexe 1 quatre tableaux intitulés :

- 1- Détail des recettes de fonctionnement ;
- 2- Détail des dépenses de fonctionnement ;
- 3- Détail des dépenses d'investissement ;
- 4- Détail des recettes d'investissement.

Ces tableaux décrivent en détail les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025.



COMMUNE DE BRETEUIL
Communes déléguées : Breteuil sur Iton/Cintray/La Guérondie
MAIRIE
Rue d'Hückelhoven – Breteuil sur Iton
27160 BRETEUIL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget ;
- II. La section de fonctionnement ;
- III. La section d'investissement.

I. Le cadre général du budget.

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif (BP) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, en même temps qu'elle répond aux obligations réglementaires relatives au vote du budget primitif 2025.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 a été établi avec la volonté :

Réunion de Conseil municipal du mardi 01 avril 2025
Rédigé le 17 mars 2025





COMMUNE DE BRETEUIL
Communes déléguées : Breteuil sur Iton/Cintray/La Guéroutte
MAIRIE
Rue d'Hickelhoven – Breteuil sur Iton
27160 BRETEUIL

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental et de la Région Normandie chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune. De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement.

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Elle s'apparente un peu au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté, et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits, etc...).

Pour la commune de BRETEUIL :

Les **recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, redevances d'occupation du domaine public, etc...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

→ Le montant prévisionnel des recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2025 s'élève à 4 630 750.00 euros.

Les **dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires des agents municipaux, l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les



COMMUNE DE BRETEUIL
Communes déléguées : Breteuil sur Iton/Cintray/La Gâtrelle
MAIRIE
 Rue d'Hückelhoven – Breteuil sur Iton
 27160 BRETEUIL

prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires (chapitre 012) représentent **49.99 %** des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, et **46.11 %** des recettes réelles de fonctionnement.

→ Le montant prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2025 s'établit à **4 271 025.00 euros**.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement (BP 2025) :

DEPENSES / chapitre	Montant (€)	RECETTES	Montant (€)
Dépenses courantes (011)	1 529 406.00	Excédent brut reporté (002)	1 573 394.53
Dépenses de personnel (012)	2 135 401.00	Recettes des services (70)	133 516.00
Autres dépenses de gestion courante (65)	567 971.00	Impôts et taxes (73)	420 833.00
Dépenses financières (66)	13 242.00	Fiscalité locale (731)	1 986 642.00
Dépenses exceptionnelles (67)	15 000.00	Dotations et participations (74)	1 860 507.00
Atténuations de produits (014)	6 274.00	Autres recettes de gestion courante (75)	175 129.00
Dotations aux amortissements et aux provisions (68)	3 731.00	Recettes financières (76)	5.00
Dépenses imprévues (022)		Recettes exceptionnelles (77)	26 500.00
Total dépenses réelles	4 271 025.00	Reprises amort. Dépréciation prov. (78)	6 618.00
Opérations d'ordre entre sections (042)	425 105.00	Atténuations de charges (013)	21 000.00
Virement à la section d'investissement	1 528 502.73	Total recettes réelles	4 630 750.00
Total général	6 224 632.73	Opérations d'ordre entre sections (042)	20 488.20
Excédent de recette de fonctionnement	1 528 502.73	Total général	6 224 632.73

Réunion de Conseil municipal du mardi 01 avril 2025
 Rédigé le 17 mars 2025





Le total du budget de fonctionnement s'établit à **6 224 632.73 €** en recettes, et **4 696 130.00 €** en dépenses, soit un excédent prévisionnel de fonctionnement égal à **1 528 502.73 €**.

Cet excédent de fonctionnement permet un virement vers la section d'investissement de **1 528 502.73 €** pour financer les travaux.

III. La section d'investissement.

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement, qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales, telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : les subventions relatives à la construction du groupe scolaire de la commune de Breteuil, ...).



COMMUNE DE BRETEUIL
Communes déléguées : Breteuil sur Iton/Cintray/La Guéroulde
MAIRIE
Rue d'Hückelhoven – Breteuil sur Iton
27160 BRETEUIL

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement : (CF page 3 de l'annexe « Présentation générale du budget primitif 2025 »).

Le montant prévisionnel du remboursement du capital des emprunts (y compris les annuités du SIEGE et les cautions) s'élève à **171 450 €**.

Le total prévisionnel des nouvelles dépenses d'équipement s'établit à **5 490 002.26 €** réparti comme suit :

Opération d'équipement	Dépenses (€)
10 - Cimetière	10 000.00
301 – Gîte de la Poultière	100 000.00
31 - Gendarmerie	50 000.00
39 – Défense incendie	4 000.00
390 – Défense incendie (AP)	391 000.00
50 – Ecoles maternelles et primaires	3 400.00
500 – Ecole de Breteuil	160 000.00
56 – Voirie divers	88 783.00
560 – Travaux voirie bourg Cintray	226 480.00
58 - Mairie	66 335.00
580 – Travaux mairie de Breteuil	50 000.00
620 – Autres Opérations foncières	50 000.00
65 – Jardin public	500.00
67 – Services techniques municipaux	29 351.00
69 – Aménagement urbain	7 000.00
690 – Centre Bourg	220 000.00
700 – Eglise Breteuil	200 000.00
701 – Eglise de Cintray	100 000.00
702 – Eglise de la Guéroulde	38 000.00
72 - Urbanisme	12 000.00
75 - Médiathèque	9 820.00
76 – Groupe scolaire Cintray / La Guéroulde	67 887.49
770- Réhabilitation des Logements	60 000.00
78 – Fondation Pillon de Buhorel	78 085.41
79 – Stades de football	10 000.00
80 – Aménagements touristiques	5 000.00
810 – Construction restaurant scolaire Breteuil	3 117 272.96

Réunion de Conseil municipal du mardi 01 avril 2025
Rédigé le 17 mars 2025





COMMUNE DE BRETEUIL
Communes déléguées : Breteuil sur Iton/Cinray/La Guéroutte
MAIRIE
Rue d'Hückelhoven – Breteuil sur Iton
27160 BRETEUIL

820 - Vidéoprotection	100 000.00
84 – Bâtiments communaux divers	10 000.00
840 – Provision aménagement anciens locaux leblond	50 000.00
850 – Transition énergétique des bâtiments	72 087.40
86 – Environnement	80 000.00
2016 – 00 Opérations non individualisées	23 000.00
TOTAL	5 490 002.26 €

e) Les subventions d'investissements inscrites sur le BP 2025 (notification) :

→ de l'Etat :

- DETR

- Pour 900 000 € concernant la construction de la cuisine centrale et salles de restaurations à l'école de Breteuil.

- DSIL

- Pour 280 662 € concernant la seconde tranche de travaux à l'église de Breteuil.

→ du Conseil départemental :

- Pour 21 238 € concernant la réhabilitation de 3 mares et berges de l'iton

- Pour 100 841 € concernant la tranche de défense incendie

→ Des restes à réaliser en recettes

- A hauteur de 1 425 784.62 € (subventions inscrites sur le BP 2024) non perçues ou partiellement.

Sont en attente de décision : donc non inscrites

Réunion de Conseil municipal du mardi 01 avril 2025
Rédigé le 17 mars 2025





COMMUNE DE BRETEUIL
Communes déléguées : Breteuil sur Iton/Cintny/La Guéroutte
MAIRIE
Rue d'Hückelhoven – Breteuil sur Iton
27160 BRETEUIL

- Département pour la construction du restaurant scolaire avec salle de restauration.

- du Fonds verts et du FISPD pour la sécurisation du groupe scolaire de Breteuil (grillage, fenêtres, et filtres).

- de la DRAC et du département concernant la 2^{ème} tranche de travaux sur l'Eglise Saint Sulpice de Breteuil.

IV. L'équilibre général du budget.

Compte tenu de l'ensemble des recettes et dépenses prévisionnelles, en sections de fonctionnement et d'investissement (y compris 001 « Déficit antérieur reporté », et solde des « Restes à réaliser », l'équilibre général du budget s'établit comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 224 632.73	6 224 632.73
Investissement	7 798 093.40	7 793 093.40
Total BUDGET	14 022 726.13	14 022 726.13

PROPOSITION POUR LE BP 2025

→ Au 023 « Virement à la section d'investissement » : d'opérer un prélèvement égal à **1 528 502.73 €** ;

ANNEXE 1 : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Chapitre	Libellé	Pour mémoire : CA 2024	Propositions nouvelles 2025	VOTE Séance du 01 avril 2025	Observations
O11	Charges à caractère général	1 146 064.83	1 529 406.00		
O12	Charges de personnel, frais assimilés	1 989 228.81	2 135 401.00		
O14	Atténuation de produits	6 274.00	6 274.00		
65	Autres charges de gestion courante	450 474.17	567 971.00		
TOTAL des dépenses de gestion courante		3 592 041.81	4 239 052.00		
66	Charges financières	16 532.63	13 242.00		
67	Charges exceptionnelles	18 881.00	15 000.00		
68	Dotation aux amortissements et aux provisions	3 730.38	3 731.00		
O22	Dépenses Imprévues	0.00	0.00		N'existe plus en M 57
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement		3 631 185.82	4 271 025.00		
O23	Virement à la section d'investissement		1 528 502.73		
O42	Opérations d'ordre entre sections	305 845.16	425 105.00		
O43	Opérations d'ordre intérieur de la section	0.00	0.00		
TOTAL des dépenses d'ordre de fonctionnement		305 845.16	1 953 607.73		
TOTAL GENERAL		3 937 030.98	6 224 632.73		

Section de fonctionnement : DEPENSES.

Version du 17 mars 2025

1

ANNEXE 1 : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Chapitre	Libellé	Pour mémoire : CA 2024	Propositions nouvelles 2025	VOTE Séance du 12 avril 2025	Observations
O13	Atténuation de charges	64 548.73	21 000.00		
70	Produits des services	171 803.28	133 516.00		
72	Travaux en régle				
73 731	Impôts et taxes Fiscalité locale	529 523.00 1 989 005.05	420 833.00 1 986 642.00		
74	Dotations et participations	1 938 468.70	1 860 507.00		
75	Autres produits de gestion courante	290 926.50	175 129.00		
TOTAL des recettes de gestion courante		4 984 275.26	4 597 627.00		
76	Produits financiers	5.53	5.00		
77	Produits exceptionnels	318.00	26 500.00		
78	Reprises amort., dépréciations	0.00	6 618.00		
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement		4 984 598.79	4 630 750.00		
O42	Opérations d'ordre entre sections	63 884.31	20 488.20		
O43	Opérations d'ordre intérieur de la section	0.00	0.00		
TOTAL des recettes d'ordre de fonctionnement		63 884.31	20 488.20		
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE (002)		1 124 865.73	1 573 394.53		
TOTAL GENERAL		6 173 348.83	6 224 632.73		

Section de fonctionnement : RECETTES.

→ Autofinancement prévisionnel : (Total des dépenses d'ordre de fonctionnement – total des recettes d'ordre de fonctionnement) **1 953 607.73 - 20 488.20 = 1 933 119.53 €** (suite aux écritures d'ordres)

ANNEXE 1 : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Chapitre	Libellé	Pour mémoire : CA 2024	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles 2025	VOTE Séance du 01 avril 2025	Observations
20 (sauf 204)	Immobilisations corporelles	417 808.02		0.00		
204	Subventions d'équipement versées	204 319.12	49 167.00	24 000.00		
21	Immobilisations corporelles	1 005 643.30		0.00		
23	Immobilisations en cours	564 802.03		0.00		
	Total des opérations d'équipement	2 192 572.47	143 937.17	5 490 002.26		
TOTAL des dépenses d'équipements		2 192 572.47	193 104.17	5 514 002.26		
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement	5.50	0.00	3 445.00		
16	Emprunts et dettes assimilées	171 527.20	0.00	171 450.00		
TOTAL des dépenses financières		171 532.70	0.00	174 895.00		
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		2 364 105.17	193 104.17	5 688 897.26		
O40	Opérations d'ordre entre sections	63 884.31		20 488.20		
O41	Opérations patrimoniales	28 812.00		0.00		
TOTAL des dépenses d'ordre d'investissement		92 696.31		20 488.20		
TOTAL DES DEPENSES		2 456 801.48	193 104.17	5 709 385.46		
Solde d'exécution négatif reporté (DOO1)		478 019.12	1 895 603.77			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (hors RAR)		2 934 820.60	7 798 093.40			

Section d'Investissement : DEPENSES.

ANNEXE 1 : PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Chapitre	Libellé	Pour mémoire : CA 2024	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles 2025	VOTE Séance du 01 avril 2025	Observations
13	Subventions d'investissement	364 966.60	1 425 784.62	1 306 186.00		
16	Emprunts et dettes	0.00	0,00	1 760 091.73		
23	Immobilisations en cours	32 363.42	0.00	0.00		
TOTAL des recettes d'équipements		397 330.02	1 425 784.62	3 066 277.73		
10	Dotations, fonds divers et réserves	306 632.65	0.00	715 000.00		TA et FCTVA
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00	0.00	662 923.32		
165	Dépôts et cautionnement reçus	597.00	0.00	0.00		
O24	Produits des cessions	0.00	0.00	-25 500.00		
TOTAL des recettes financières		307 229.65	0,00	1 352 423.32		
TOTAL des recettes réelles d'investissement		704 559.67	1 425 784.62	4 418 701.05		
O21	Virement de la section de fonctionnement			1 528 502.73		
O40	Opérations d'ordre « transfert entre section »	305 845.16		425 105.00		
O41	Opérations patrimoniales	28 812.00		0.00		
TOTAL des recettes d'ordre d'investissement		334 657.16		1 953 607.73		
TOTAL DES RECETTES		1 039 216.83	1 425 784.62	6 372 308.78		
Solde d'exécution positif reporté (RO01)			0,00			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (hors RAR)		1 039 216.83	7 798 093.40			

Section d'Investissement : RECETTES.

M. le Maire soumet le rapport n° 6 au débat.

Mme PRUDHOMME rappelle que les éléments du budget ont été transmis douze jours plus tôt. Depuis, de nouvelles informations sont venues compléter ces données. D'une part, le retour du formulaire 1259 fait apparaître environ 50 000 € de recettes supplémentaires issues de la fiscalité. D'autre part, les dotations de l'État (DGF) ont été communiquées, représentant un apport supplémentaire d'environ 90 000 €. Ces ajustements seront intégrés dans une prochaine décision modificative.

M. le Maire précise que ces recettes supplémentaires permettront de revoir à la baisse le montant de l'emprunt initialement prévu pour la construction de la cuisine centrale, qui sera ramené à 1 200 000 €.

Mme PRUDHOMME ajoute que l'emprunt avait initialement été estimé à 1 760 091,73 €, mais que ces nouvelles dotations permettent de réduire significativement le montant de l'emprunt.

M. le Maire souligne également qu'au moment du débat d'orientation budgétaire, les dotations de l'État n'étaient pas encore connues. Malgré les mises en garde du gouvernement, les montants alloués cette année ne sont finalement pas inférieurs à ceux de l'an dernier.

M. le Maire se félicite de cette situation, qui permettra à la commune d'emprunter moins que prévu. Personne ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Maire soumet le rapport n° 6 au vote.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'avis de la commission des finances du 04 février 2025,
- Vu le rapport d'orientation budgétaire du 11 mars 2025,
- Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

• **APPROUVE** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 224 632,73 €	6 224 632,73 €
Section 9	7 798 093,40 €	7 793 093,40 €
TOTAL	14 022 726,13 €	14 022 726,13 €

7. DELIBERATION 2025/22 – DESIGNATION DES JURES D'ASSISES : ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE

M. le Maire présente le rapport n° 7.

Comme chaque année, il convient de procéder à la désignation des personnes qui figureront sur la liste préparatoire au jury d'assises.

Cette désignation s'effectue par tirage au sort sur la liste électorale de la commune, conformément aux dispositions de l'article 260 du Code de Procédure Pénale.

Le nombre de jurés constituant la liste annuelle est fixé à 500 pour le département de l'Eure. Ces jurés doivent être répartis entre les communes au prorata de la population de celles-ci.

Toutes les communes dont la population atteint ou dépasse le chiffre de 1 300 habitants doivent désigner leurs jurés. Selon la répartition faite par arrêté préfectorale, 4 jurés sont à désigner pour Breteuil. Cependant, il convient de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par M. le Préfet, à savoir 12. Par ailleurs, lors du tirage au sort, il appartiendra d'écarter les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2026.

Je vous propose donc de procéder au tirage au sort afin de désigner à partir de la liste électorale, les personnes qui figureront sur la liste préparatoire aux jurés d'assises 2026.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de Procédure Pénale,

Vu le Décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres de la population,

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL/BCE/2025/050, fixant le nombre et la répartition des jurés d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2026,

Vu la liste électorale,

Sur rapport de M. le Maire,

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tirage au sort des douze noms des personnes à inscrire sur la liste préparatoire aux jurés d'assises 2026, et dont la liste est jointe en annexe.
- **PRECISE** que la présente délibération est transmise à M. le Préfet de l'Eure et au Tribunal Judiciaire d'Evreux.

8. DÉCISIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
--

Néant.

16. QUESTIONS DIVERSES

1- « Pierre en Lumière » le 17 mai 2025

M. Jean-Michel TOUTENELLE annonce que la prochaine édition de « Pierre en Lumière » se tiendra le 17 mai 2025 à l'église de Breteuil, avec pour thème Guillaume le Conquérant. À cette occasion, il lance un appel à bénévoles pour participer à l'organisation et apporter leur aide.

M. le Maire précise qu'avec M. TOUTENELLE, ils avaient envisagé d'organiser une visite du clocher suite à sa rénovation. Cependant, en raison de la dangerosité de l'accès — les marches étant très étroites et détériorées — il a été jugé trop risqué d'y faire monter du public. Par mesure de sécurité, il a donc été décidé de ne pas maintenir cette visite.

2- Portes ouvertes du groupe scolaire Cintray-La Guéroulde le 05 avril 2025

Mme PRUDHOMME indique qu'à ce jour 19 personnes se sont inscrites. Il a été décidé de les centraliser sur un même créneau de 11 heures à 11 heures 30. Au sujet de la communication, un flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres avec le bulletin municipal. De plus, une communication a été réalisée sur le panneau d'affichage.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, la séance est levée à 20h.

Le Secrétaire de séance,

BELLIARD Josette